

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

*Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

## **Déclaration environnementale**

- Version du 19 juin 2021 -



# Table des matières

<b>Glossaire</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Prise en compte de l'évaluation environnementale et des consultations réglementaires</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1 Evaluation environnementale et avis de l'Autorité Environnementale</b> .....	<b>3</b>
2.1.1 Principe et méthode de l'évaluation environnementale .....	3
2.1.2 Synthèse de l'avis de l'autorité environnementale.....	4
2.1.3 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale .....	4
<b>2.2 Avis de la Préfecture de Région</b> .....	<b>5</b>
2.2.1 Synthèse de l'avis .....	5
2.2.2 Prise en compte de l'avis.....	5
<b>2.3 Contributions du public</b> .....	<b>6</b>
2.3.1 Synthèse des contributions .....	6
2.3.2 Réponses aux contributions .....	8
<b>2.4 Contributions des partenaires</b> .....	<b>11</b>
2.4.1 Synthèse de la contribution de BIZI.....	11
2.4.2 Eléments de réponse à la contribution de BIZI .....	11
2.4.3 Synthèse de la contribution du SCoT PB&S.....	12
2.4.4 Eléments de réponse à la contribution du SCoT PB&S .....	12
<b>2.5 Contribution du pôle territorial de Garazi Baigorri</b> .....	<b>13</b>
2.5.1 Synthèse de la contribution .....	13
2.5.2 Eléments de réponse.....	13
<b>3. Motifs qui ont fondés les choix opérés dans le Plan Climat Pays Basque, compte tenu des diverses solutions envisagées</b> .....	<b>14</b>
<b>4. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du Plan Climat Pays Basque</b> .....	<b>16</b>

## Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**CAPB** : Communauté d'Agglomération Pays Basque

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques

**CDPB** : Conseil de Développement du Pays Basque

**COP** : Conférence des Parties

**COPAR** : Comité Partenarial

**COFIL** : Comité de Pilotage

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

**LTECV** : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**NéoTerra** : Feuille de route régionale dédiée à la transition écologique et énergétique, adoptée le 9 juillet 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale

**PAT** : Projet Alimentaire de Territoire

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**P+R** : Parc Relais

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRCCCL** : Rapport Spécial du GIEC Sur Le Dérèglement Climatique Et Les Terres Émergées

**SROCC** : Rapport Spécial du GIEC Sur L'océan Et La Cryosphère Dans Le Contexte Du Changement Climatique

**TC** : Transports en commun

**TEE** : Service « Transition Ecologique et Energétique »

**TEE&AC** : Direction « Transition Ecologique et Energétique et Agglomération Citoyenne »

**TPE et PME** : Très Petite Entreprise et Petite et Moyenne Entreprise

# 1. Préambule

En application de l'article L.122-10 du code de l'environnement, une déclaration environnementale doit être communiquée au public et à l'Autorité Environnementale avec le PCAET adopté.

Cette déclaration résume :

- La manière dont il a été tenu compte des consultations réglementaires ;
- Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.

## 2. Prise en compte de l'évaluation environnementale et des consultations réglementaires

### 2.1 Evaluation environnementale et avis de l'Autorité Environnementale

#### 2.1.1 Principe et méthode de l'évaluation environnementale

Les travaux d'élaboration de l'état initial de l'environnement (EIE) et la conduite de l'évaluation environnementale du Plan Climat ont été confiés à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), dans le cadre d'une convention partenariale entre la Communauté Pays Basque (CAPB) et l'AUDAP. La CAPB a volontairement mobilisé une équipe évaluatrice externe afin d'objectiver la démarche d'évaluation environnementale.

L'AUDAP a mis en place un processus itératif d'évaluation environnementale qui a permis de faire évoluer le projet de PCAET tout au long des différentes étapes d'élaboration du document : diagnostic, stratégie et plan d'actions.

Le rapport d'évaluation environnementale dispose d'un tableau récapitulatif de l'EIE qui permet de synthétiser la situation et les menaces qui pèsent sur l'environnement au Pays Basque.

Ensuite, un second tableau analyse la prise en compte des enjeux de l'EIE dans le programme d'actions du Plan Climat Pays Basque. Cette analyse croisée permet de montrer si le plan climat propose des réponses adaptées aux enjeux du territoire et s'il répond concrètement aux problématiques environnementales.

Enfin, l'évaluation environnementale analyse chacune des actions du Plan Climat Pays Basque au regard des thématiques et des enjeux identifiés dans l'EIE. Cette analyse souligne les potentiels impacts que les actions peuvent avoir sur les composantes de l'environnement. C'est ici qu'intervient également la logique E-R-C (Éviter-Réduire-Compenser), qui permet d'identifier les actions qui ont potentiellement un impact négatif sur l'environnement tout en donnant des pistes de réflexions pour pouvoir au mieux éviter l'impact, et sinon le réduire ou le compenser.

## 2.1.2 Synthèse de l'avis de l'autorité environnementale

Conformément à l'article L. 122-7 et suivants du Code de l'Environnement, la Communauté Pays Basque a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine par courrier du 11 mars 2020, sur son projet de Plan Climat. L'avis de la MRAe a été publié sur son site internet au cours du mois de juillet 2020.

L'avis de la MRAe consiste à évaluer d'une part la qualité de l'évaluation environnementale du Plan Climat et d'autre part la prise en compte de l'environnement dans le dossier plus globalement.

De manière générale sur la phase d'élaboration du Plan Climat Pays Basque, la MRAe souligne les efforts de concertation et de mobilisation des acteurs du territoire entrepris par la collectivité.

En termes d'objectifs stratégiques, la MRAe alerte la collectivité sur le niveau d'ambition des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques qui se situe en deçà des objectifs régionaux et nationaux.

En termes de programmation, la MRAe recommande de définir pour chacune des actions un dispositif de suivi et d'évaluation des impacts environnementaux, et le cas échéant des engagements d'évitement ou de réduction des impacts, notamment en termes d'artificialisation des sols.

## 2.1.3 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale

La Communauté Pays Basque rappelle que les travaux prospectifs sur les trajectoires d'émissions ont été conduit sur la base de deux scénarios ; un 1<sup>er</sup> scénario tendanciel et un second scénario dit « maximaliste ». Ce dernier est le résultat d'analyses croisées entre les scénarios ambitieux produits à l'échelle nationale par l'ADEME et NEGAWATT, avec les réalités territoriales du Pays Basque. Les élu.e.s du Pays Basque se sont engagé.e.s dans la trajectoire « maximaliste », qui fixe un niveau d'ambition particulièrement élevé pour le territoire. Cette trajectoire est le fruit d'efforts de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions atmosphériques (gaz à effet de serre et polluants atmosphériques) particulièrement soutenus pour chacun des secteurs d'activité. Considérant l'état des solutions disponibles et les efforts retenus pour chacun des secteurs d'activités, il ne semble pas réaliste à ce stade pour la collectivité de rehausser les objectifs d'atténuation des émissions atmosphériques.

Concernant le suivi et l'évaluation des impacts environnementaux de la programmation, la CAPB engage courant 2021, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, différents travaux complémentaires. A ce titre, l'Agence d'urbanisme des Pyrénées-Atlantiques va être mobilisée pour accompagner la mise en œuvre du Plan Climat à trois niveaux :

- Décliner/affiner territorialement les enjeux du Plan Climat et notamment les enjeux environnementaux dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme à venir ;
- Produire des analyses d'impacts environnementaux et paysagers sur les projets de développement d'ENR ;
- Analyser les évolutions passées et avenir des dynamiques urbaines dans le cadre de travaux d'élaboration de la Trame Verte et Bleue du territoire.

## 2.2 Avis de la Préfecture de Région

Conformément à l'article L. 122-7 et suivants du Code de l'Environnement, la Communauté Pays Basque a saisi la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine par courrier du 11 mars 2020, sur son projet de Plan Climat. L'avis de la Préfecture de Région a été adressé à la collectivité par courrier du 15 juin 2020.

### 2.2.1 Synthèse de l'avis

L'avis de l'Etat a été techniquement conduit par la mission transition écologique de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Cet avis analyse d'une part la conformité des différents livrables du projet de Plan Climat avec le cadre réglementaire des PCAET et d'autre part la cohérence des objectifs stratégiques et opérationnels du projet avec les engagements nationaux de la France sur l'énergie et le climat.

En résumé, l'Etat souligne l'implication de la collectivité dans son rôle de coordinatrice de la transition, à travers la richesse de son processus de concertation.

Les objectifs à l'horizon 2050 de résilience et d'énergie positive s'avèrent ambitieux. L'adaptation et la neutralité ont été bien appréhendé dans le fond mais gagneraient à être traduit plus concrètement notamment dans les documents d'urbanisme locaux.

L'aspect opérationnel du plan d'actions fait parfois défaut et manque de territorialisation au regard du profil de la collectivité. L'évaluation à mi-parcours doit être l'occasion d'enrichir et de préciser cette programmation.

Enfin, l'Etat attend une meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air, considérant notamment les dernières exigences réglementaires de la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

### 2.2.2 Prise en compte de l'avis

Afin de traduire les enjeux d'adaptation et de neutralité dans les documents d'urbanisme la CAPB va engager au cours du second semestre 2021 différents travaux pour nourrir les démarches des PLUi en cours d'élaboration et de révision :

- Elaboration de profils climat-air-énergie en partenariat avec l'Agence Régionale d'évaluation Energie & Climat (AREC) à l'échelle des PLUi infracommunautaires du Pays Basque ;
- Mobilisation de l'AUDAP pour affiner et décliner territorialement les enjeux d'adaptation et d'atténuation du Plan Climat au profit des travaux d'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

La dimension opérationnelle du plan d'actions du Plan Climat Pays Basque a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> niveau de consolidation entre l'arrêt de projet et son adoption. Différentes séquences de travail politiques et techniques ont permis de préciser la plupart des actions, notamment en termes de calendrier et de budget. L'opérationnalité va être par ailleurs consolidée annuellement, à travers le dispositif d'évaluation du label Cit'ergie. Labélisée Cap Cit'ergie depuis le 24 février 2021, la CAPB va s'engager dans la démarche d'amélioration continue du label afin de prétendre au second niveau du label à mi-parcours du Plan Climat Pays Basque. Enfin la CAPB va conduire d'ici la fin 2021 différents travaux susceptibles de consolider la programmation et la territorialisation du Plan Climat : projet de territoire, réforme de la déconcentration, réforme budgétaire, pacte fiscal et financier. Ces travaux conduiront notamment la collectivité à définir son plan pluriannuel d'investissement.

Concernant la consolidation du volet qualité de l'air, au regard des attendues de la loi LOM (objectifs biennaux, zone à faible émissions, exposition des ERP), la collectivité s'engage à :

- Identifier, avec ATMO-NA, une méthodologie adaptée pour définir et suivre des objectifs biennaux d'amélioration de la qualité de l'air,
- Engager les réflexions sur la mise en place de zone à faible émission à partir du moment où les travaux réglementaires en cours (Projet de loi N°3875 climat et résilience, article 27) seront arrêtés,
- Cartographier à l'échelle du Pays Basque le niveau d'exposition des populations à la pollution atmosphérique, et identifier plus spécifiquement les ERP exposés et les solutions permettant de limiter cette exposition.

## 2.3 Contributions du public

Dans la continuité de la dynamique de concertation et en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique électronique a été organisée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur son projet de Plan Climat du lundi 21 septembre au 21 octobre 2020 sur la plateforme [www.climataction-paysbasque.fr](http://www.climataction-paysbasque.fr).

Conformément à la réglementation, le public a été informé de cette consultation 15 jours avant son lancement par affichage dans les Maisons de la Communauté des 10 pôles territoriaux et sur la plateforme « Climat Action Pays Basque » (soit le 7 septembre 2020).

En cas d'incapacité de consultation par voie électronique, il était proposé une consultation des documents du Plan Climat au format papier dans les maisons des pôles et sur rendez-vous.

### 2.3.1 Synthèse des contributions

La consultation s'est faite exclusivement par voie dématérialisée via la plateforme Climat Action. Aucun appel à la Direction TEE/AC ni aucune demande dans les pôles pour organiser un rendez-vous de consultation en physique n'a été enregistré.

Sur la plateforme Climat Action, plusieurs fonctionnalités permettent de contribuer :

- « Contributions libres » : les utilisateurs, inscrits ou non, peuvent laisser un message.
- « Ateliers thématiques » : les utilisateurs peuvent s'inscrire à des groupes thématiques et contribuer à la démarche en partageant des documents, et en lançant ou participant à des discussions.
- « Commentaires » : cette fonctionnalité permet aux utilisateurs, inscrits ou non, de laisser des messages dans des actualités.

C'est à travers ces trois fonctionnalités que 15 contributions au total ont été adressées pendant la période de consultation réglementaire.

Sujet	Synthèse	Contributeur	Statut ou structure
Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 contributions libres en soutien au développement de l'hydroélectricité sur le territoire.</li> </ul>	Xavier Cabillon	Président du Syndicat de défense des ouvrages hydrauliques et de l'eau
		Christine Etchegoyhen	Présidente de l'association Union des Producteurs d'Electricité du bassin de l'Adour
		Ibai errekek	Association pour l'hydroélectricité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 contribution libre sur le fait que la CAPB n'a pas de pouvoir politique en matière d'énergies renouvelables et de gestion des rivières et fleuves du territoire.</li> </ul>	Denis Bouzon	Citoyen
Biodiversité VS Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 contributions libres « contre » l'hydroélectricité pour des raisons de protection et préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité aquatique.</li> </ul>	Fédération des PA pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Association pêche et protection des milieux aquatiques
		AAPPMA Nivelle Côte Basque	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
		Anne Accoceberry	Citoyenne
		Philippe Garcia	Président de l'association Défense des Milieux aquatiques
Avis sur Plan Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 contribution libre invitant à rehausser l'ambition de la stratégie carbone du Pays Basque pour atteindre au moins la neutralité carbone en 2050.</li> </ul>	BIZI	Association altermondialiste
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 contribution libre proposant de revoir la stratégie et le programme opérationnel, en y ajoutant l'éclairage des enseignements de la crise sanitaire et de la relance</li> </ul>	Benjamin Gayon	Salarié Conseil de Développement PB
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 contribution libre demandant à revoir/compléter différents points du Plan Climat : diagnostic, plan d'actions, gouvernance, exemplarité CAPB, etc.</li> </ul>	Europe Ecologie Les Verts Pays Basque	Parti politique



Alimentation	○ 1 commentaire laissé dans l'actualité « <i>Projet de Plan Climat Pays Basque : avis de consultation du public</i> » consistant en des commentaires et questions sur la partie Agriculture Alimentation et les plans d'actions associés.	Frédéric Bouret	Citoyen
	○ 1 discussion lancée dans l'atelier « Alimentation et agriculture durables » pour faire connaître l'outil « <i>CRATER, le Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires</i> »	Ludovic Larue	Citoyen
Qualité de l'air	○ 1 contribution libre interrogeant sur la place du thème de l'air dans le Plan Climat Pays Basque.	Dominique Harriague	Membre de l'association Allons à Vélo Allons à Pied
Piscine à vagues	○ 1 contribution libre proposant l'abandon du projet de piscine à vagues par Quicksilver à Saint-Jean de Luz.	Mylène Fonseca	Citoyenne

### 2.3.2 Réponses aux contributions

Sujet	Propos	Contributeur	Réponses de la CAPB
Hydroélectricité	○ 3 contributions libres en soutien au développement de l'hydroélectricité sur le territoire, et désaccords avec l'avis de l'Etat et de la MRAe	Xavier Cabillon	Le maintien du potentiel hydroélectrique existant constitue un enjeu majeur dans l'objectif de pérenniser et développer la filière hydroélectricité sur le territoire de la CAPB. Il convient d'indiquer qu'une stratégie pertinente visant à favoriser un développement de l'hydroélectricité ne saurait en aucune manière avoir pour objet de chercher à faire obstacle aux obligations liées à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, lesquelles constituent des obligations prioritaires d'intérêt national et communautaire auxquelles il ne peut être dérogé.
		Christine Etchegoyhen	
Ibai errekek			
Denis Bouzon			
	○ 1 contribution libre sur le fait que la CAPB n'a pas de pouvoir politique en matière d'énergies renouvelables et gestion des rivières et fleuves du territoire.		

Biodiversité VS Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 contributions libres « contre » l'hydroélectricité pour des raisons de protection et préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité aquatique.</li> </ul>	Fédération des PA pour la pêche et la protection du milieu aquatique	<p>Réciproquement, de telles obligations ne sauraient pas non plus faire obstacle à la réalisation des objectifs liés au développement de l'hydroélectricité sur le territoire. En réalité, l'enjeu est de chercher à donner un plein effet juridique au principe de conciliation des différents intérêts prévus au titre de l'article L.211-1 du code de l'environnement, et de viser à la réalisation de ces deux types d'objectifs de nature différente qui doivent être atteints.</p> <p>L'objectif est donc double pour la CAPB, soutenir la production d'énergie renouvelable et préserver voire restaurer la continuité écologique des cours d'eau et ainsi leur biodiversité. A ce titre la CAPB propose un soutien politique et technique des porteurs de projets au cas par cas.</p>
		AAPPMA Nivelle Côte Basque	
		Anne Accoceberry	
		Philippe Garcia	
Avis sur Plan Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 contribution libre invitant à rehausser l'ambition de la stratégie carbone du Pays Basque pour atteindre au moins la neutralité carbone en 2050.</li> </ul>	BIZI	Cf. 2.4.2 du présent document
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 contribution libre proposant de revoir la stratégie et le programme opérationnel, en y ajoutant l'éclairage des enseignements de la crise sanitaire et de la relance</li> </ul>	Benjamin Gayon	Le plan d'actions du Plan Climat Pays Basque reprend de nombreuses propositions du CDPB qui a nourri par ses nombreux avis l'ensemble des documents constitutifs du Plan Climat
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 contribution libre demandant à revoir/compléter différents points du Plan Climat : diagnostic, stratégie, plan d'actions, suivi et évaluation</li> </ul>	Europe Ecologie Les Verts Pays Basque	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie / objectifs : cf. partie 2.1.3 et 2.4.2 du présent document</li> <li>▪ Plan d'actions : la CAPB a conduit depuis l'arrêt du projet différents travaux de consolidation du plan d'actions, notamment en termes de calendrier et programmation financière (cf. Plan d'Actions)</li> <li>▪ Suivi et évaluation : cf. partie 4 du présent document</li> </ul>
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 commentaire sur l'Agriculture &amp; l'alimentation : restauration locale et produit bio/locaux/durables, filières déficitaires, foncier agricole et nourricier, accompagnement au changement de pratiques agricoles</li> </ul>	Frédéric Bouret	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Projet Alimentaire Pays Basque prend en compte les obligations de la loi EGALIM (50% durable/qualité et 20% bio en 2022) et les applique d'ores et déjà dans ses propres services de restauration collective</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions sur les filières via les appels à projets de la CAPB, le soutien de la couveuse maraichage bio de Charitte, le lancement du projet de la couveuse Agrizarbel sur Bidart</li> <li>▪ Foncier: réflexion politique en cours</li> <li>▪ Changement de pratiques : accompagnement via les appels à projets de la CAPB</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 discussion lancée dans l'atelier « Alimentation et agriculture durables » pour faire connaître l'outil « CRATer, le Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires »</li> </ul>	Ludovic Larue	La CAPB suit l'évolution de l'outil
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 contribution libre interrogeant sur la place du thème de l'air dans le Plan Climat Pays Basque : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Défaut de prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans le document et notamment du diagnostic Atmo</li> <li>• Pas de bilan des actions passées</li> <li>• Affirmation sur les particules fines</li> <li>• Référence au communes sensibles</li> <li>• Absence de l'ARS dans les débats</li> </ul> </li> </ul>	Dominique Harriague	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport Atmo est repris dans le diagnostic conformément au cadre réglementaire; il est par ailleurs disponible sur le site d'Atmo Nouvelle Aquitaine.</li> <li>• Le bilan final du Plan de Protection de l'Atmosphère n'est toujours indisponible.</li> <li>• Les particules fines sont bien soumises à des seuils réglementaires et ne font plus l'objet de dépassement réglementaire en Pays Basque</li> <li>• La cartographie des communes sensibles sera rajoutée dans le diagnostic.</li> <li>• L'ARS est membre du comité partenarial.</li> </ul>
Piscine à vagues	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 contribution libre proposant l'abandon du projet de piscine à vagues par Quicksilver à Saint-Jean de Luz.</li> </ul>	Mylène Fonseca	Sans commentaire

## 2.4 Contributions des partenaires

Dans la continuité de la dynamique de concertation partenariale du Plan Climat, la Communauté Pays Basque a porté à connaissance, le 11 mars 2020, le projet arrêté de Plan Climat à l'ensemble des membres du comité partenarial. Le courrier informait d'une part du lancement de la phase de consultation et d'autre part invitait les partenaires à manifester leur intérêt pour s'engager dans la mise en œuvre du Plan Climat.

Par anticipation, l'association BIZI ! avait adressé sa contribution quelques jours avant l'arrêt du projet en conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque & Seignanx a adressé courant octobre 2020 sa contribution au Plan Climat Pays Basque.

### 2.4.1 Synthèse de la contribution de BIZI

L'association BIZI ! s'est largement mobilisée dans les travaux d'élaboration du Plan Climat Pays Basque. A l'issue de cette phase de construction les membres de la commission de suivi du PCAET et la Koordinaketa de Bizi ! ont produit une contribution globale sur le projet de Plan Climat.

Après avoir rappelé l'enjeu d'un Plan Climat, l'association salue le cadre de concertation établie par la collectivité sur les différentes phases d'élaboration. BIZI ! souligne également l'ouverture de la collectivité dans la prise en compte des réflexions et des apports des acteurs du territoire dans ce processus.

La contribution se concentre ensuite principalement sur les différentes trajectoires et objectifs stratégiques retenus par le Plan Climat. BIZI ! souscrit à la trajectoire énergétique volontariste développée par le Plan Climat. En revanche, l'association considère la trajectoire carbone pas suffisamment ambitieuse au regard de l'urgence climatique et des attentes citoyennes. BIZI ! souligne les ambitions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs mais regrette que le niveau d'ambition sur la trajectoire de séquestration carbone ne soit pas plus élevé.

Aussi, BIZI ! conditionne son soutien et son engagement auprès du Plan Climat Pays Basque à l'adoption d'une trajectoire carbone plus ambitieuse, affichant clairement la neutralité carbone à 2050.

### 2.4.2 Eléments de réponse à la contribution de BIZI

Concernant les objectifs d'atténuation des gaz à effet de serre, la Communauté Pays Basque a retenu dans sa stratégie :

- un scénario dit « maximaliste » concernant les gaz à effet de serre d'origine énergétique ; ces objectifs d'atténuation sont le résultat d'efforts particulièrement soutenus de maîtrise de l'énergie par secteurs d'activités et en particulier sur les transports (-77%) et l'habitat(-73%),
- un scénario « réaliste » concernant les gaz à effet de serre non énergétiques qui proviennent principalement du secteur agricole. Le rôle de l'agriculture basque dans l'économie locale et le stockage du carbone dans les sols, amènent les élu.e.s à retenir des objectifs d'atténuation de gaz à effet de serre pour le secteur plus modérés (-30%).

Concernant l'évolution des capacités de stockage du carbone, le Pays Basque ne retient qu'une progression de 8%, considérant l'impact de l'attractivité du territoire sur l'artificialisation des sols.

Aussi, en l'état des connaissances et des solutions disponibles pour conduire les travaux prospectifs du Plan Climat, les élu.e.s de la Communauté Pays Basque souhaitent s'engager sur des objectifs sincères et réalistes pour le territoire. Pour autant, la Communauté Pays Basque affinera les travaux relatifs à cette trajectoire, notamment en partenariat avec le syndicat du SCOT Pays Basque & Seignanx, et d'autre part sur les émissions non énergétiques liées aux activités agricoles lorsque les données du Recensement Général Agricole 2020 seront disponibles (pas avant fin 2021).

### **2.4.3 Synthèse de la contribution du SCoT PB&S**

La contribution du SCoT est le résultat de réflexions conduites en bureau syndical du 18 juin 2020 et du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Cette contribution intervient alors que les élu.e.s du syndicat sont pleinement engagé.e.s dans l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx.

En préambule le syndicat souligne la dynamique de mobilisation partenariale engagée par la collectivité et souscrit à la trajectoire d'atténuation et d'adaptation développée par le Plan Climat.

Cependant le syndicat invite d'une part le Plan Climat à explorer d'avantage les enjeux de séquestration carbone et de vulnérabilité du territoire face au changement climatique et d'autre part à territorialiser les ambitions et la programmation.

La contribution du SCoT invite également la collectivité à travers son Plan Climat, en lien avec les outils de planification et d'aménagement, à poser plus clairement les objectifs d'aménagement et d'évolution du modèle de développement du territoire.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan Climat, le syndicat propose de contribuer à l'approfondissement des travaux sur l'adaptation des territoires et la séquestration carbone. A ce titre, le syndicat évoque la conduite d'une analyse des dynamiques locales de « consommations foncières » et la définition d'objectifs d'optimisation des usages fonciers en adéquation avec la trajectoire du Plan Climat.

Enfin le syndicat mixte du SCoT demande à la collectivité :

- Si le conseil scientifique, prévu dans le Plan Climat, pourra accompagner les travaux d'élaboration du SCoT en élargissant le périmètre de travail au Seignanx.
- De préciser, entre le SCoT et les PLUi, lequel des documents devra porter, en termes d'aménagement, l'objectif ou la responsabilité de la sobriété carbone.

### **2.4.4 Eléments de réponse à la contribution du SCOT PB&S**

La Communauté Pays Basque n'a pas encore constitué de conseil scientifique local, elle s'était appuyer pour l'élaboration du Plan Climat sur les travaux du réseau scientifique régional Acclimaterra. Pour ses travaux d'élaboration, le SCOT va mobiliser également des membres de ce réseau scientifique.

La Communauté Pays Basque à la volonté de traduire concrètement les enjeux climat-air-énergie dans les différents documents de planification et d'urbanisme en cours d'élaboration sur le territoire. La gouvernance posée pour l'élaboration du SCOT et des PLUi visent à traduire les objectifs en termes de trajectoire carbone dans les deux niveaux de planification.

Les élu.e.s et les techniciens de la Communauté Pays Basque sont, à ce titre, d'ores et déjà impliqués sur l'ensemble des travaux d'élaboration du SCoT, notamment via les séminaires et comités techniques organisés par le syndicat du SCoT Pays Basque et Seignanx.

Aussi, le SCoT a pris l'initiative de conduire des travaux complémentaires pour approfondir les questions de vulnérabilité et de stockage carbone du territoire (cf. Action 2.2 du plan d'actions). Dans ce cadre, la CAPB se rendra disponible pour accompagner la réalisation de ces travaux et leurs articulations avec le Plan Climat Pays Basque.

Par ailleurs, la Communauté Pays Basque va engager différents travaux de territorialisation des enjeux climat-air-énergie pour nourrir l'élaboration des PLUi à venir. (cf. 2.1.3 et 4. du présent document).

## 2.5 Contribution du pôle territorial de Garazi Baigorri

Considérant l'important renouvellement des élu.e.s communautaire, la Communauté Pays Basque a notamment organisée une tournée territoriale afin de présenter le projet de Plan Climat dans les 10 pôles territoriaux. Dans ce cadre, le pôle territorial de Garazi-Baigorri a adressé, par courrier du 11 février 2021, une contribution des élu.e.s du territoire sur le volet agricole du projet de Plan Climat.

### 2.5.1 Synthèse de la contribution

A travers cette contribution les élu.e.s du territoire ont partagé un certain nombre d'interrogations, de positions et de propositions sur le volet agricole du projet de Plan Climat :

- Des interrogations sur les données du diagnostic issus de l'outil ClimAgri, qui ne semblent pas refléter la spécificité de l'agriculture basque.
- Des inquiétudes quant aux objectifs d'évolution à la baisse des troupeaux de ruminants.
- Des inquiétudes quant à la mise en place de repas végétarien dans la restauration collective en lien avec la loi EGALIM.
- Une proposition de valorisation de la contribution de l'agriculture dans l'entretien des prairies et le stockage du carbone, de l'importance des démarches sous signe officiel de qualité et de l'intégration des enjeux de transition énergétique et écologique dans les cursus de formation agricole.

### 2.5.2 Eléments de réponse

En termes de diagnostic, il est rappelé que les éléments issus de la démarche ClimAgri Pays Basque sont le résultat d'un travail de concertation locale avec la profession agricole et les élus du Pays Basque, animé par le Conseil des élus sur la base de travaux produits par le groupement SOLAGRO-EHLG. La spécificité des pratiques agricoles basques et notamment de l'élevage, ont ainsi été au maximum intégrées à la base de calcul de l'outil CLIMAGRI. Pour autant les données disponibles étaient celles du Recensement Général Agricole 2010 et sont assez anciennes.

Dans les bilans présentés dans le diagnostic du Plan Climat, une première actualisation des données a été réalisée par l'Agence Régionale Climat Energie sur la base de données de la DRAAF de 2016. La Communauté s'engage dès que les données du Recensement Général Agricole 2020 seront disponibles à actualiser les bilans.

Concernant l'évolution des effectifs des troupeaux de ruminants, il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'envisager la baisse du troupeau basque mais plutôt de faire correspondre au mieux les ressources mobilisables par l'exploitation et la taille des troupeaux.

Concernant le rôle de l'agriculture dans l'entretien des prairies du Pays Basque, le Plan Climat entend maintenir et renforcer les capacités de stockage carbone des espaces agricoles à travers notamment l'optimisation de la gestion des prairies (ex : allongement de la durée de pâturages, réduction de la fertilisation azotée, allongement de la durée de vie des prairies temporaires).

### **3. Motifs qui ont fondés les choix opérés dans le Plan Climat Pays Basque, compte tenu des diverses solutions envisagées**

Le projet retenu est le résultat d'un processus itératif au cours duquel la collectivité a mobilisé largement le grand public, les partenaires et les experts pour identifier les enjeux environnementaux du territoire et évaluer les incidences du Plan Climat Pays Basque. Ce processus a permis de faire évoluer le document à différents niveaux : intégration de l'EIE au diagnostic des vulnérabilités, évolution de la trajectoire énergétique, affinage de la trajectoire de stockage carbone, construction du programme d'actions.

Aussi, la programmation opérationnelle s'inscrit globalement en conformité avec les enjeux environnementaux du territoire. L'évaluation environnementale et le processus E-R-C montrent qu'il n'y a pas besoin de prévoir de mesure spécifique en l'état. En effet, les actions ont évolué pour réduire leurs incidences sur l'environnement.

Pour autant, certaines orientations du Plan Climat et notamment le développement des énergies renouvelables sont susceptibles de rentrer en contradiction avec certains enjeux environnementaux. Aussi, la Communauté Pays Basque entend déployer la feuille de route énergie dans une logique de conciliation avec les enjeux environnementaux du territoire, notamment en :

- Conciliant le développement de l'hydroélectricité avec la continuité écologique des cours d'eau,
- Écartant le développement du photovoltaïque au sol sur du foncier agricole et naturel,
- Développant la méthanisation sur le territoire sans compromettre la vocation alimentaire du foncier agricole.

Ensuite, il est important de rappeler qu'à travers le Plan Climat, la Communauté Pays Basque a volontairement cherché à approcher au-delà du cadre réglementaire la globalité des thématiques et des enjeux du territoire qui concernent les questions climatiques et environnementales.

Le dispositif de concertation a cherché à se rapprocher des citoyens du territoire en abordant les thématiques de leur quotidien : les déplacements, le logement, l'alimentation, les activités professionnelles, la consommation, les déchets, etc.

En cohérence avec cette approche, la collectivité s'est engagée à conduire l'élaboration du Plan Climat en articulation avec les différentes démarches stratégiques de planification et de programmation du territoire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan de mobilités (PDM), Projet Alimentaire Territoriale (PAT), Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), Charte d'Aménagement et de Développement Durable. Cette démarche d'articulation a été particulièrement approfondi avec le PLH et le PDM, notamment à travers l'animation d'un comité de pilotage croisé. Sur le volet environnemental, les travaux d'élaboration de l'EIE ont été mutualisés entre le Plan Climat et le PDM. Enfin, les programmes d'actions du Plan Climat,

PLH et PDM ont été construits en étroite collaboration afin notamment de prendre en compte les enjeux environnementaux de l'EIE mutualisé. A ce titre, les actions sur l'habitat et la mobilité du Plan Climat se réfèrent en grande partie à la programmation des plans concernés.

Aussi en termes d'objectifs stratégiques et opérationnels, la Communauté Pays Basque a conduit des travaux prospectifs sur la base d'un scénario tendanciel et d'un scénario dit maximaliste. En retenant, le scénario maximaliste, la Communauté Pays Basque fixe des objectifs particulièrement ambitieux pour le territoire à l'horizon 2050. Les efforts de maîtrise de l'énergie par secteurs d'activités et de production d'énergies renouvelables permettent de faire du Pays Basque un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Concernant la trajectoire carbone, la forte attractivité du territoire et l'importance de l'élevage sur le territoire ne permettent pas en l'état d'afficher sincèrement la neutralité carbone à 2050. Il n'empêche que la Communauté Pays Basque s'engage d'une part, dans une trajectoire d'atténuation des gaz à effet de serre et de stockage carbone ambitieuse et, conduira d'autre part des travaux complémentaires pour affiner ces trajectoires.

Enfin, considérant l'important renouvellement des élu.e.s communautaires au cours de l'année 2020, la Communauté Pays Basque a conduit un important travail d'information, d'appropriation et de consolidation du Plan Climat Pays Basque, depuis la fin de la phase de consultation réglementaire jusqu'à son adoption en conseil communautaire :

- Un temps d'échange en Conseil Exécutif, en novembre 2020, afin de partager les avis et les contributions reçus, renouveler la gouvernance et valider le rétroplanning d'adoption.
- Une présentation sur les 10 pôles territoriaux du projet de Plan Climat et des avis reçus : éléments de précisions, d'enjeux et de projets débattus avec les élus des commissions territoriales.
- Des entretiens politiques bilatéraux avec les Vice-Présidents de la Communauté, afin de consolider les engagements opérationnels des différentes délégations dans le Plan Climat
- Une Commission Transition Energétique et Ecologique & Agglomération Citoyenne dédiée Plan Climat afin notamment d'échanger sur les trajectoires retenues dans le projet de Plan Climat
- Deux réunions du Comité d'engagement du Plan Climat en vue de valider les orientations et objectifs stratégiques et de consolider le programme d'actions par politique publique communautaire.
- Un bilan des avis et une présentation des éléments de réponse en Comité partenarial du Plan Climat



## 4. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du Plan Climat Pays Basque

L'évaluation environnementale de la mise en œuvre du Plan Climat Pays Basque s'inscrit dans un dispositif plus large de suivi et d'évaluation, que la Communauté Pays Basque va conduire à trois niveaux.

La collectivité va d'une part engager des travaux de suivi et d'évaluation des trajectoires climat-air-énergie du Pays Basque en partenariat avec les deux observatoires régionaux agréés : Atmo Nouvelle Aquitaine pour la trajectoire air et l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) pour les trajectoires climat-énergie.

La Communauté Pays Basque va d'autre part s'appuyer sur le processus d'amélioration continue du dispositif Cit'ergie, pour conduire une revue de projet annuel du Plan Climat. L'obtention du 1<sup>er</sup> niveau de labélisation va permettre à la collectivité de bénéficier d'une visite et d'un rapport d'évaluation annuel réalisé par son conseiller externe, sur la base du référentiel d'indicateur Cit'ergie. Le processus permettra également de conduire les travaux de révision du Plan Climat à mi-parcours courant 2024.

Enfin, la communauté Pays Basque va mobiliser l'AUDAP, dans la continuité de ces travaux sur l'évaluation environnementale, afin d'accompagner la consolidation et la territorialisation des enjeux climat-air-énergie à travers différentes missions :

- Déclinaison territoriale des enjeux d'adaptation et d'atténuation à l'échelle des PLUi à venir,
- Analyse des impacts environnementaux et paysagers des projets types d'énergies renouvelables,
- Analyse des dynamiques urbaines dans les travaux d'élaboration de la trame verte et bleue du Pays Basque.